



PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)  
MONESTIER-DE-CLERMONT

Plan de  
**ZONAGE** Secteur Sud

<p>Sis Époде Community Agency Monsieur</p> <p>44 rue Charles Mérieux 38000 Grenoble Tél : 04 78 22 11 11 Fax : 04 78 22 11 09 www.eplode.eu</p>	Phase :	Elaboration	Indice	Modifications
	N° de planche :		A	Date
	N° de dossier :	15095	B	
	Date :	25-02-2020	C	
	Échelle :	1:1500	D	
	Nom du fichier :		E	
	Établi par :		F	
	Vérifié par :		G	
	Nature modification :		H	
			I	
		J		

- Légende**
- Zonage**
- Zone urbaine**
- Ua : zone urbaine mixte du centre bourg
  - Ub : zone urbaine mixte hors centre-bourg
  - Uae : zone urbaine à vocation économique
  - Ueq1 : zone urbaine à vocation d'équipement public
  - Ueq2 : zone urbaine à vocation d'équipement public en discontinuité au titre de la Loi Montagne
  - Ues : zone urbaine à vocation sportive
- Zone à urbaniser**
- 1AU : zone d'urbanisation à court terme
  - 1AUcs : zone d'urbanisation à court terme à vocation commerces/services
- Zone agricole**
- A : zone agricole
  - Ap : zone agricole à vocation paysagère
- Zone naturelle**
- N : zone naturelle
  - Nt : zone naturelle à vocation touristique
- Secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique L 151-23 du CU**
- Zone humide
  - Corridor biologique
  - Réservoir biologique
  - Haie à préserver
  - Haie à reconstituer
- Éléments et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural L 151-19 du CU**
- Secteurs et espaces non bâtis
  - Monuments et immeubles
- Chemins piétons au titre du L151-38 CU**
- Chemins piétons à créer
  - Cheminement piétons existants
- Autres contraintes de constructibilité**
- Secteur de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du CU
  - Secteur soumis à des risques naturels (voir carte des risques)
  - Zone humide
  - Corridor écologique
  - Réservoir de biodiversité
  - Risque naturel (en attente)
  - Secteurs d'OAP au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU
  - Emplacement réservé voirie au titre de l'article L151-41-5 du CU
  - Emplacement réservé pour cheminement doux au titre de l'article L151-41 du CU
  - Inconstructibilité pour défaut d'assainissement au titre de l'article R151-34 du CU
  - Secteur de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du CU
  - Projet de voirie au titre de l'article L151-38 du CU
  - Projet de voirie au titre de l'article L151-38 du CU
  - Linéaire commercial au titre de l'article L151-16 du CU
  - Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- Cadastre**
- Limite parcellaire
  - Bâtiment
  - Limite communale
  - Cours d'eau
  - Bâtiment non cadastré

